

LE PHARE

SOMMAIRE

Vie de quartier

- Vivre ensemble au Bosquet p. 2
- Les Conseils de Quartier p. 2
- Alain Lagneau (hommage) p. 2
- Témoignage sur l'incendie p. 3
- Y a-t-il un journaliste ? p. 3

Points de vue

- Pour une vraie concertation p. 4
- Pour une saisine de la CNDP p. 4
- Gagner la Paix au Proche-Orient .. p. 5

Solidarités

- ASFODEVIL: 2 mois au Niger p. 6
- Le Téléthon 2008 aux Ulis p. 7
- IDEP et la coopération p. 8
- IDEP et l'école pour tous p. 9

Égalité des droits

- Amnesty : les droits des enfants p. 10
- « Votation citoyenne » réussie p. 11
- Le devenir des Sans-Papiers p. 12
- Une Maison pas pour tous p. 13

Le coin des poètes

- « Décembre 2008 » (Evy) p. 14
- « Machine humaine » (Séverin) p. 14
- « Espoir » (Yannick) p. 14
- « Liberté » (Cyron) p. 14

Patrimoine - Traditions

- La « Chanson de Craonne » p. 15
- Archers des Ulis en Bourgogne p. 16

Phare de l'Île Verte

LE PHARE - 38

Édité par APEX * ULIS
MPT des Amonts - 91940 Les Ulis

Directeur de publication :

Pierre Belbenoit, Président

Comité de Rédaction

et maquette PAO :

APEX * ULIS

ISSN 1622 - 8804

Imprimerie :

DOMIgraphic - 91353 Grigny

Tél. 01.69.02.03.03

Journal d'expression associative et individuelle - Les ULIS

N° 38 - Janvier 2009

ÉDITO.

BONNE ANNÉE ?

Nous posons cette question il y a un an ; la suite a montré que notre inquiétude était justifiée. À l'échelle mondiale, le contexte financier, économique, environnemental et social a empiré. L'emploi et le pouvoir d'achat font les frais de "la crise". Les services publics s'évanouissent. Les atteintes aux droits des peuples transforment l'espoir en haine...

Ces difficultés sont autant de raisons d'agir ensemble, pour faire reculer discriminations et injustices, pour vivre l'amitié et l'entraide, pour faire entrer dans la réalité le rêve d'égalité et de paix de Martin Luther King.

Les articles publiés dans ce numéro 38 rendent compte d'initiatives qui concernent la vie de quartier, les solidarités, l'égalité des droits, le patrimoine historique, les traditions populaires, que ce soit en prose ou en vers. Des associations expriment leurs points de vue collectivement, de façon constructive, en acteurs résolus de la démocratie participative.

Un vaste ensemble associatif exige que citoyens et élus locaux soient consultés, alors qu'un projet de loi vise à contourner les voies démocratiques, ce qui concerne une quarantaine de communes, dont Les Ulis*.

Un autre ensemble associatif appelle à agir pour qu'une paix juste et durable puisse clore humainement le conflit israélo-palestinien, lequel n'est ni ethnique, ni religieux, mais territorial, économique et politique.

Souhaitons qu'ainsi l'année 2009 soit positive !

Pierre BELBENOIT
pour la Rédaction du Phare

* Une Opération d'Intérêt National (OIN) prévoit l'urbanisation massive du plateau de Saclay, avec déménagement au moins partiel du campus de Bures-Orsay, ce qui aurait un impact énorme sur l'enseignement, la recherche, les entreprises, les transports, l'agriculture, l'environnement.

Vivre ensemble au Bosquet

Le 21 novembre 2008, un goûter d'automne a réuni enfants et familles au LCR du 4 Le Bosquet. Cela s'inscrit dans des actions réalisées avec les habitants depuis la réhabilitation de la résidence (*Le Phare*, n° 13, 21, 29, 32, 35). Habitants et partenaires* s'impliquent depuis 2001 pour le *Vivre ensemble au Bosquet*. Après des coloriages réalisés par tous les enfants sur le thème des feuilles mortes, les enfants des 2 CLMO ont interprété différents Chants du Monde. La musique de certains chants a été recomposée par les enfants et accompagnée au Djembé (après plusieurs semaines de répétition avec 2 musiciens). Instants magiques, où les familles ont pu participer aux chants, grâce aux paroliers mis à leur disposition ! Ont été chantés : « L'Homme qui te ressemble » (voir encadré) ; « Asibonanga », chant anti-apartheid de soutien à Mandela (Savuka et Johnny Clegg, 1987) ; « Aux arbres, citoyens » ... « Il est temps qu'on propose un monde pour demain ! » (Yannick Noah, 2006) ; « Il faudra leur dire » ... « si les enfants sont tous les mêmes » (Francis Cabrel, 1986) ; « C'est ma terre » ... « Qu'on n'y touche pas » (Christophe Maé, 2007). Les fa-

milles avaient apporté des gâteaux pour le goûter. Tartines (avec crème de marron, de noisette ou confiture), quartiers de pommes** et autres fruits de saison (raisins, noix, noisettes) ont permis à chacun de déguster ces saveurs caractéristiques de l'automne. Les pommes ont eu un franc succès ; sauf à la fin, quand leur présentation a suscité de chaleureux "non merci".

Le Comité du 16 Le Bosquet

* MPT des Amonts, CLMO des Amonts, CLMO de la Chataigneraie, CAF, Bailleur 3F, *UGO Prev*, *Ulis Contacts*.

** Pommes produites à la Fac d'Orsay par des variétés anciennes de pommiers, dans le « verger René Nozeran » entretenu par l'Association *Bures Orsay Nature*.

Extraits d'un poème du Camerounais René Philombe

(1930-2001) ; poème publié en 1977 dans « Petites gouttes de chant pour créer l'homme », *Ed. Semences Africaines* :
 J'ai frappé à ta porte (...) - Pourquoi me repousser ? (...)
 Pourquoi me demander (...) - La couleur de ma peau - Et le nom de mes dieux ? (...)
 - Car je suis un homme - L'homme qui te ressemble.

Les Conseils de Quartier :

Savez-vous qu'il y en a 4 sur Les Ulis ? Ce sont :

- le Conseil de Quartier Nord et Centre-Est (CQNCE)
- le Conseil de Quartier Nord-Ouest (CQNO)
- le Conseil de Quartier Plein Sud
- le Conseil de Quartier Berry-Saintonge

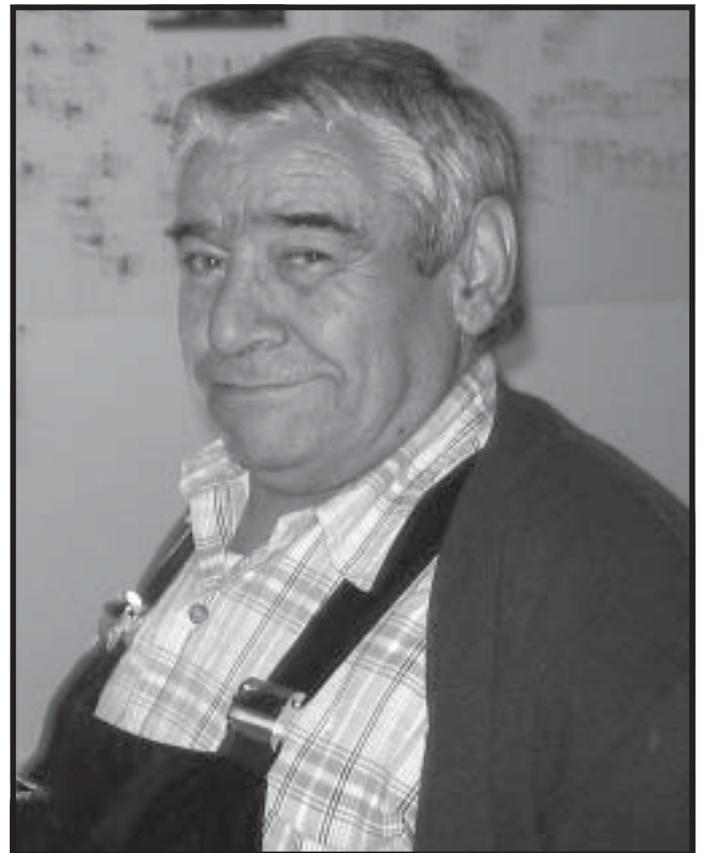
Des Ulissiens qui s'intéressent à la vie de leur quartier se réunissent régulièrement :

- ✓ pour s'informer
- ✓ pour faire des propositions
- ✓ pour demander des améliorations matérielles
- ✓ pour créer de la convivialité.

Bref, pour agir et faire bouger les choses dans leur quartier afin que chacun se sente mieux dans son environnement et aux Ulis.

Marie-Hélène Bajou

membre du Conseil de quartier Nord-Ouest



2 Pour connaître les lieux et dates de réunion de ces Conseils de Quartier, téléphonez au service *Démocratie locale* au n° 01 69 29 34 94 ou consultez le site Internet de la mairie : <http://www.lesulis.fr/index.php?id=17>

Alain Lagneau nous a quittés le 12 janvier - En tant que Président de l'Amicale des Locataires des Hautes-Plaines, membre du Conseil de Quartier Nord-Ouest, ou animateur du Garage associatif, il portait fièrement une salopette aux bretelles bien tendues. Parfois bourru mais toujours actif et généreux, il savait aussi plaisanter en prenant un air malicieux.

L'incendie de la tour Décembre, le 28 septembre 2008



Photos : Elisabeth Piotelat



Témoignage

Heureusement pour les habitants, le feu a pris dans la journée et tout le monde a pu s'échapper ou être évacué par les pompiers ! Le feu était gigantesque car 5 niveaux du haut de la tour de 15 étages étaient en flammes. Suite à la chute d'éléments enflammés, une fenêtre ouverte au 2ème étage a permis au feu de dévaster un appartement de plus. Les gens qui étaient au marché ont vu cette épaisse fumée et des flammes ; ils sont venus aux nouvelles, très inquiets. La police a quadrillé la zone tout autour de la tour.

L'évacuation s'est effectuée après la mise en sécurité de la tour Décembre (coupure du courant, ascenseurs bloqués) par les brigades de pompiers de l'Essonne et des habitants qui se sontentraîés. Les personnes les plus choquées ont été dirigées vers des cellules psychologiques. Les autres habitant(e)s ont été rassemblé(e)s sur l'espace vert derrière les camions de pompiers. Habitante de la tour, j'appris la nouvelle par téléphone. Très inquiète, je cherchai à joindre mon mari. Un ami le vit parmi la foule. Je fus soulagée.

La solidarité se mit très vite en place : les voisins d'autres tours apportèrent à manger et à boire sur la pelouse.

Au fil des jours, tous se sentirent très proches de ceux qui avaient tout perdu. Une collecte de vêtements a vite été organisée par l'ALRA (*Association des Locataires de la Résidence d'Automne*) et par l'*Amicale des Locataires des Hautes-Plaine*). Des permanences ont été prévues pour accueillir les gens, les écouter et les aider à trouver ce dont ils avaient besoin. Les associations caritatives des Ulis, ainsi que la municipalité, ont participé à l'entraide.

Le CCAS s'est occupé d'actions plus larges pour le relogement et l'organisation de repas quotidiens. Un appel pour le mobilier a été lancé auprès des habitants de la ville, commerçants et dirigeants de magasins. L'élan de solidarité a bien fonctionné. Tout cela ne remplace pas, bien sûr, les souvenirs d'une vie... Ce moment de souffrance fut aussi un moment de partage d'émotions et d'humanité.

Grand merci à toutes et tous !

Bozena Teodorowicz
Membre de l'ALRA

Y a-t-il un journaliste aux Ulis ?

Bon, je sais, je viens de la campagne, où il y a un correspondant du journal local dans chaque village, et donc toute la région ou le département est informé de la réunion du club du troisième âge. Le correspondant est un pigiste, payé au nombre d'articles ; donc il a intérêt à tout raconter. Par exemple, je suis bien plus informée de ce qui se passe chez mes parents que de ce qui se passe en bas de chez moi aux Ulis...

<http://www.lejssl.com/actu/louhans/>

Le 9 octobre 2008, je croise une voisine... Nous parlons de l'incendie de la tour Décembre. Elle me dit " Je n'étais pas là, mais j'ai lu l'article sur internet ". Je lui demande où... Elle me répond " sur Agoravox ". Je lui indique que j'en suis l'auteure et que ce qui m'a poussée à l'écrire, c'est justement que je cherchais de l'info en début d'après-midi sur le net et que je n'en trouvais pas...

http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=45011

N'est-ce pas un peu inquiétant pour la démocratie locale qu'il n'y ait rien eu d'autre dans la Presse écrite que quelques lignes dans *le Parisien* et des photos dans *20 minutes* ? Certes, cela n'a pas empêché un grand élan de solidarité, comme en témoigne le numéro de novembre 2008 de *Vivre aux Ulis*. Outre le fait qu'un magazine municipal, ce n'est pas du journalisme, c'est souvent frustrant de voir les images d'une exposition dans une MPT une fois qu'elle est finie. Il y a les tracts dans les boîtes aux lettres ou au marché ; écologiquement, ce n'est pas ce que l'on fait de mieux et ce n'est pas du journalisme. Il y a aussi *le Phare* ; mais il faudrait une parution hebdomadaire ! Après, il y a le tamtam associatif et citoyen, qui fonctionne plutôt bien.

Désolée pour le pavé dans la mare. Je retourne dans ma campagne en faisant quelques détours sur mon blog. Je ne suis pas journaliste mais, à l'heure où l'on s'interroge sur la liberté de la Presse, ce serait bien que chaque Ulissien puisse avoir accès à une information en temps réel sur ce qui se passe dans son quartier.

Elisabeth Piotelat

http://zazaa.blogspot.com/2008_09_01_archive.html

AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY / OIN

Pour l'ouverture d'une véritable concertation, nous exigeons un moratoire*

Courant janvier 2009, une loi concernant l'aménagement du plateau de Saclay doit être adoptée. Les habitants n'en sont pas informés. Aucune réunion publique n'a été tenue par les autorités gouvernementales et locales. Seuls des associations et quelques partis politiques ont tenté d'informer, d'ouvrir publiquement le débat.

Le projet de Nicolas Sarkozy / Christian Blanc ne tient aucun compte des besoins des populations et des salariés ainsi que des engagements pris antérieurement.

Alors que l'ensemble des acteurs du territoire exigent le maintien de 2 300 ha de terres agricoles, le projet ne laisserait que 1 800 ha « d'espaces verts ». Le projet ne respecte pas les engagements du Grenelle de l'environnement exigeant de préserver les terres agricoles.

Alors qu'il est prévu, sans études sérieuses, de relocaliser la fac sur le plateau au lieu de réhabiliter les bâtiments de la faculté des sciences d'Orsay, les salariés et les étudiants de l'université n'ont pas été en condition d'en débattre véritablement. Mis devant le fait accompli, ils sont sommés de donner leurs réponses en quelques jours.

Les salariés des centres de recherches industrielles censés être délocalisés sur le plateau redoutent des suppressions d'emploi, une dégradation de leurs conditions de vie et la réduction de leurs activités.

La concertation est une obligation prévue dans les textes gouvernementaux. Une loi du 27 février 2002 impose l'obligation d'organiser la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Nous demandons la saisine de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Les habitants, salariés, étudiants et agriculteurs concernés doivent être respectés. Nous exigeons un moratoire sur le projet pour donner le temps de développer la concertation et un large débat public.

Palaiseau, le 9 décembre 2008

**Collectif GALU de Palaiseau,
Citoyens Actifs & Solidaires d'Orsay,
PCF 91, NPA Nord-Essonne,
Attac Nord-Essonne, PCOF, UL CGT Les Ulis,
les Jardins de Cérés - AMAP, SCi Terres Fertiles,
Palaiseau Autrement, Verrières Ville Ouverte**

* Ce texte est associé à une pétition urgente téléchargeable (en PDF) ici : http://palaiseau.galu91.net/Petition_OIN_9-12-2008.pdf
ici : <http://casorsay.canalblog.com/archives/2009/01/10/index.html>
et ici : <http://www.bougelagauch.fr/wp-content/petition-oin2.pdf>
ou là : http://terresfertiles-idf.org/rubrique.php?id_rubrique=14

NDLR - Après les lettres envoyées à Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du développement de la Région capitale, par l'association CAS d'Orsay le 10/11/2008, puis par le groupe PAV (majorité présidentielle) de Palaiseau le 15/12/2008, en voici une nouvelle, datée du 06/01/2009¹

Objet : Demande de Saisine de la Commission Nationale du Débat public
Référence : Projets du Plateau de Saclay : OIN et Plan campus

Monsieur le Ministre,

Vous avez présenté, le 12 novembre 2008 en Conseil des ministres un projet intitulé : « Recours à l'outil juridique de l'OIN pour le développement d'un cluster scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay ».

Ce projet fait suite à divers échanges de vues, essentiellement avec des élus. Ces consultations avaient été effectuées sur la base du « Rapport d'étape » présenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, au Premier Ministre, les 5 Janvier et 17 juillet 2006, intitulé : « Grand projet d'urbanisme d'intérêt national Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint Quentin en Yvelines ».

Une évolution sensible du projet a eu lieu entre le document du 5 Janvier 2006 et celui du 12 novembre 2008, lequel concerne toujours des domaines concernant plusieurs départements ministériels.

Une concertation, a minima, a eu lieu ces dernières années. Il était apparu un consensus en particulier le maintien des activités agricoles sur un minimum de 2300 hectares, la mise en oeuvre de la Charte de la concertation du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (1996) et le respect de la Convention internationale d'Aarhus (signée par la France).

Compte tenu des évolutions importantes constatées, notamment le déménagement partiel de la faculté d'Orsay, il apparaît nécessaire, aux signataires de la présente lettre, d'organiser un Débat Public qui permette à l'ensemble de la société civile intéressée, de prendre enfin une vue d'ensemble de tous les éléments de ce projet majeur et d'en débattre au lieu de continuer à en être écartée.

Nous demandons que l'Etat saisisse dès maintenant la Commission Nationale du Débat Public en vue de la tenue d'un tel débat.

Un tel débat entre, selon nous, dans le cadre de l'article L 121-10 du Code de l'Environnement qui prévoit la possibilité d'organiser un Débat Public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement. Le projet sommairement présenté le 12 novembre 2008, qui comprend tout à la fois la création d'un cluster scientifique et technologique, la construction d'un « centre de vie » et de nombreux logements, des créations de voies de transport et la « sanctuarisation » de terres agricoles doit, en raison même de son importance et de sa complexité, être débattu avec la population. Celle-ci ne comprendrait pas, qu'après avoir été écartée aujourd'hui de l'essentiel, elle soit éventuellement, dans quelques années, appelée à débattre d'équipements ponctuels entrant dans ce projet.

Dans l'esprit de la disposition de la Loi de Programme relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement qui vise à élargir le champ du débat public et à améliorer la gouvernance de l'après-débat, les sous signés estiment que, si vous ne décidez pas de saisir la CNDP sur la base de l'article L 121-10, déjà cité, du Code de l'Environnement, un Débat Public *sui generis* devrait néanmoins être organisé pour une OIN d'une telle ampleur, impliquant la création d'un Etablissement public spécifique. Ils estiment aussi que ce Débat Public devrait être organisé avec la méthodologie développée depuis plus de 10 ans par la CNDP, laquelle est unanimement reconnue comme garante d'impartialité.

Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien donner à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Thomas JOLY

Président de l'Association Terre et Cité², Vice Président de la CAHB³

François LERIQUE

pour le Collectif « Un autre Avenir pour les Pays de Saclay »⁴

¹ Cette lettre a été envoyée également à : Monsieur Jean Louis BORLOO, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Madame Valérie PÉCRESSE, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'État chargée de l'écologie [NDLR : à cette date].

² Association Terre et Cité (composée de 4 collègues : élus, agriculteurs, associations, société civile) : place de l'Eglise, 91370 Verrières-le-Buisson.

³ CAHB : Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

⁴ Collectif « Un autre avenir pour les Pays de Saclay » : Les Amis de la Vallée de la Bièvre, L'AMAP Les Jardins de Cérés, La SCi « Terres Fertiles », Nature et Progrès IDF, L'association du Triangle Vert (91), les Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, CAP 21 des Yvelines, l'Association pour la Sauvegarde de l'environnement de Saclay, le réseau des AMAP en IDF, Les Verts IDF, l'association Citoyens Actifs et Solidaires d'Orsay (CAS d'Orsay)

NDLR - Face au manque de concertation, la population a organisé plusieurs réunions-débats publiques au cours du 4^{ème} trimestre 2008 :

- 23/10/2008 12h30 à la Fac (H4) par divers syndicats du campus
- 15/11/2008 16h30 à la Fac (Math) par le collectif associatif COLOS
- 20/11/2008 20h30 à Palaiseau (Guy Vinet) par le collectif GALU
- 02/12/2008 12h15 et 09/12/2008 20h30 à la Fac (F2) par PCF 91
- 10/12/2008 16h30 : des Assises à Polytechnique organisées par le collectif des Pays de Saclay et l'association Terre et Cité.

Communiqué de la *Plateforme des ONG françaises pour la Palestine** - 7 janvier 2009

Bande de Gaza : des pressions de l'Union européenne pour mettre un terme aux opérations militaires et au blocus imposés par Israël

Les organisations de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demandent une action forte de l'Union européenne pour imposer un arrêt immédiat des opérations militaires israéliennes ; un accès pour toute aide humanitaire et la levée permanente du siège de la bande de Gaza.

L'attaque israélienne la plus meurtrière depuis 1967 dans la bande de Gaza vient aggraver encore davantage la crise humanitaire causée par 18 mois de blocus israélien.

L'Office de Coordination pour les Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA) indique que la distribution de nourriture est extrêmement difficile dans la bande de Gaza. Le fioul est introuvable et les réseaux électriques et téléphoniques ne fonctionnent plus. Depuis deux jours, l'ensemble des hôpitaux de la bande de Gaza sont privés d'électricité et fonctionnent grâce à des générateurs. Ils sont submergés par le nombre de blessés et sont dans l'incapacité de leur prodiguer des soins d'urgence. Avant l'attaque israélienne, 80% de la population dépendait déjà de l'aide humanitaire.

Les associations réunies au sein de la *Plateforme des ONG françaises pour la Palestine* dénoncent la solution militaire choisie par Israël, qui ne lui assurera pas la sécurité recherchée. Comme l'écrivaient plusieurs associations membres de la Plateforme en juillet 2007 : " même si l'idéologie et le modèle de société du Hamas soulèvent de vives inquiétudes, celui-ci reste un mouvement enraciné dans la société palestinienne. On ne le détruira pas par les bombes ". Punir collectivement une population ne le fera pas non plus.

La politique unilatérale israélienne, lors du désengagement en août 2005, a assuré les conditions de la radicalisation

que nous connaissons. Seul un retrait concerté avec l'Autorité palestinienne aurait pu apporter les conditions politiques nécessaires à l'exercice de son pouvoir. En lieu et place, Israël a continué de contrôler les frontières aériennes, maritimes et terrestres de ce territoire, emprisonnant 1,5 millions de Palestiniens.

L'Union européenne est aujourd'hui confrontée à une situation qu'elle a contribué à créer. En coupant son aide directe à l'Autorité palestinienne suite à l'élection du Hamas puis en la rétablissant au seul profit du gouvernement d'urgence de Mahmoud Abbas, elle a renforcé la division dans les Territoires palestiniens. Enfin, décidant de rehausser sans contrepartie ses relations avec Israël en juin dernier, le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne signifiait qu'Israël peut continuer à violer sans conséquences le droit international ainsi que les propres règles de l'Union européenne.

Alors que l'État d'Israël continue son attaque et n'assure pas un accès humanitaire illimité dans la bande de Gaza (également interdite à la presse), il est inconcevable que l'Union européenne négocie un rehaussement de ses relations avec ce dernier. Tant qu'Israël continue de violer le droit international et de commettre ce que beaucoup d'organisations considèrent comme des crimes de guerre, les organisations de la *Plateforme des ONG françaises pour la Palestine* demandent la suspension de l'accord d'association.

La *Plateforme des ONG françaises pour la Palestine* rappelle les conditions immédiates d'un règlement du conflit : **retrait israélien des Territoires palestiniens, gel complet et immédiat de la colonisation, levée des restrictions israéliennes, réouverture des points de passage de et vers la bande de Gaza.**

Une solution juste, fondée sur le droit international, est la seule garantie pour Israël de vivre un jour en paix avec ses voisins.

www.plateforme-palestine.org

Contact : collectif ulissien *EGP*
(*Ensemble Gagnons la Paix*)
e-mail : egp.lesulis@orange.fr

* La *Plateforme des ONG françaises pour la Palestine*, devenue association loi de 1901 en 2001, rassemble 40 associations, dont 24 sont membres signataires** et 16 sont membres observateurs***. Cette plateforme regroupe des organisations de solidarité internationale, des associations de sensibilisation, de développement, de recherche, de défense des Droits de l'Homme, des mouvements d'éducation populaire et des collectifs d'associations. Elles ont en commun l'adhésion à la Charte fondatrice de la plateforme.

** **Parmi les signataires** : Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens ; Association France Palestine Solidarité ; CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) ; CEDETIM ; CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) ; Cimade (Service Océanique d'Entraide) ; Fédération Artisans du Monde ; Génération Palestine ; Le Mouvement de la Paix ; LDH (Ligue des Droits de l'Homme) ; MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) ; Pax Christi ; Secours Catholique - Caritas France ; Union Juive Française pour la Paix.

*** **Parmi les Observateurs** : Amnesty International ; Fondation France Libertés ; Handicap International ; Médecins du Monde.

DEUX MOIS AU NIGER



L'*ASFODEVH* (*Association pour la Formation en Développement Humain*) a été créée en France en 1992 et implantée en Afrique en 1994. Elle compte aujourd'hui 10 pays d'Afrique francophone.

La philosophie d'*ASFODEVH* repose sur la conviction qu'il n'y a de développement réel qu'à partir des personnes, de leur capacité à épanouir leurs potentialités et à assumer la place qui leur revient dans l'environnement familial, social, économique et politique dans lequel elles se trouvent. Ignorer ou mésestimer l'importance du facteur humain dans la réussite des projets conduit trop souvent à des déceptions et des désillusions. Notamment quand il s'agit de projets financés par des microcrédits !

De 2001 à 2006, avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères français, *ASFODEVH* a accompagné un certain nombre de porteurs de projets dans les pays membres de l'association. Ces expériences ont été capitalisées, en 2007, dans un ouvrage méthodologique : le « Guide de l'accompagnement de personnes et de groupes porteurs de projets », qui permet à son utilisateur de n'oublier aucune des phases importantes qui jalonnent l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe porteur de projet dans ses trois dimensions : l'aspect humain, l'aspect économique et l'aspect suivi-évaluation.

Ce qui est valable en Afrique l'est également en France et *ASFODEVH* se tient à la disposition des Associations et autres structures, aux Ulis ou ailleurs, qui auraient besoin de former leurs membres ou leur personnel à l'accompagnement.

<http://site.voila.fr/asfodevh/>

C'est à Niamey que, du 27 juillet au 2 août derniers, *ASFODEVH* a organisé un forum et tenu son AG bisannuelle. Les dix pays d'Afrique francophone qui font partie de l'Association y étaient représentés.

Chaque pays a présenté ses dernières réalisations et actions. Quelques exemples : l'atelier d'ustensiles de cuisine en aluminium de récupération ou la fabrication de pain bro à Dapaong (nord du Togo) ; la presse à extraire le jus de tomates présentée par Ségou (Mali), qui permet de profiter de la saison où la tomate est abondante et bon marché pour revendre le jus à bon prix en basse saison ; l'élevage de lapins présenté par la Côte d'Ivoire, un élevage familial qui permet aux familles de manger plus souvent de la viande ou aux jeunes de vendre leur production pour financer leurs études.

Une journée fut consacrée à une réflexion sur « la vie associative comme chemin de citoyenneté ». Qu'est-ce qu'une association, un citoyen ? Quel est leur rôle dans la cité, le pays ? Comment, au travers de la vie associative, peuvent se former des citoyens ? Comment concilier vie professionnelle et volontariat ? Pour arriver à la conclusion que « les associations, en éveillant leurs membres au rôle irremplaçable qu'ils ont à jouer, entre autres dans le contrôle des décisions prises à tous les niveaux et dans tous les domaines, sont un échelon très important dans la formation d'une conscience civique et citoyenne ».

Les matinées de mes premières semaines de séjour, après l'AG, je les ai passées en tant qu'observatrice / participante à un stage de formation concernant la sensibilisation à l'hygiène et à la prévention de la maladie, à l'éducation, au droit à un environnement sain, à l'information et à la lutte contre les mutilations génitales et les tabous alimentaires.

Précédemment, le CONIPRAT (COMITÉ Nigérien sur les PRATIQUES Traditionnelles) avait amené treize exciseuses d'un village à reconnaître le caractère dangereux et incompatible avec l'intégrité de la Femme de leurs pratiques. Elles s'étaient engagées à y mettre fin. Dans la mesure où cela les privait d'une source de revenus, des microcrédits allaient leur être distribués pour qu'elles mènent d'autres activités susceptibles de les insérer dans l'économie.

Une rencontre qui m'a beaucoup marquée fut celle d'un membre *ASFODEVH* du Tchad qui s'attache, depuis plusieurs années, à faire prendre conscience aux femmes de leur valeur et de leurs potentialités, du rôle de leur tête, qui doit leur servir à penser, et de leur cœur, qui doit leur servir à saisir. Il insiste sur ce travail de réflexion où on ne doit pas hésiter à passer au crible jusqu'aux valeurs traditionnelles n'ayant plus leur place dans la vie d'aujourd'hui alors que d'autres devraient être développées.

En Septembre, je suis allée à Maradi, seconde ville du pays. Là, j'ai pu rencontrer deux groupements de femmes accompagnés par l'équipe locale d'*ASFODEVH*, dont les projets portaient sur des activités de petit commerce (première étape de l'insertion dans la vie économique) pour les premières et sur l'installation d'une machine à extraire l'huile d'arachide conçue par une membre de l'Association.

De retour à Niamey, nous avons rencontré deux structures avec lesquelles nous nous apprêtons à signer une Convention : un organisme international de soutien et de conseils aux instituts de microfinance, et l'Unicef, qui a été enthousiasmé par le « guide » édité par notre association, lequel traite de l'accompagnement des personnes et non plus seulement de celui des processus.

À propos de ce guide, j'ai participé à l'élaboration d'un condensé qui pourrait être utilisé par les agents de terrain

formés par ASFODEVH.

Le 2 octobre, j'ai retrouvé la terre française et Les Ulis par 30° de moins, avec un petit pincement au cœur d'avoir quitté un pays où je me sentais bien, au milieu de gens accueillants, très ouverts, et d'une équipe ASFODEVH soudée, motivée, désireuse que les choses avancent.

Joëlle Bourgeat

joelle.bourgeat-g@laposte.net

Téléthon 2008 aux Ulis : 1 an de préparation puis 24 heures de solidarité ...

Samedi 6 décembre, 19h15 : un coup de sifflet retentit dans la piscine des Ulis ! La Présidente de la section Natation du Club Omnisport des Ulis (C.O.Ulis Natation) et Alexia Patroni, coordinatrice, viennent de mettre fin aux 24 heures de natation organisées par le collectif « Les kilomètres de l'espoir – Téléthon 2008 ». Après l'hommage rendu au travail du collectif par notre animateur fétiche, Patrick Pilorget, les 200 bénévoles du collectif se congratulent avec une véritable émotion, fiers d'avoir mené à bien cette merveilleuse aventure humaine.

Un an de préparation pour le collectif aura été nécessaire à la réussite de ce projet qui a vu défiler un nombreux public. Dont les 560 nageurs qui ont parcouru 869 km ! Ils étaient de tous les âges, de 7 à 77 ans ; avec aussi des bébés nageurs. Venus des Ulis ou d'ailleurs, comme ces jeunes apprentis pompiers de Gif.

Cette année encore, les associations partenaires ont été au rendez-vous pour assurer :

- l'organisation des 24 heures de natation (C.O.Ulis Natation)
- l'accueil des nageurs (Union des Associations des Ulis) ;
- la restauration (APCAA, APENELOPE, Amicale des Bretons « Ar c'helvez », Amicale Culturelle Portugaise, Club Léo Lagrange) ;
- le spectacle (Eveil Musical Ulissien, C.O.Ulis GV, C.O.Ulis Temps'Danses, Groupe Folklorique Portugais, et deux concerts dont les BBG Revival) ;
- les animations (Moto Club Dark Angels, poneys de La Grange aux Moines, Centre équestre Poney-Club, randonnées de l'Union Touristique des Amis de la Nature) ;
- l'atelier d'autoportraits (avec les écoles et les enfants) ;
- la participation de tous les bénévoles anonymes (pour la barbe à papa, ...).

Tous les participants au Téléthon 2008 peuvent être fiers car plus de 9.000 € ont été récoltés au profit de l'AFM. Notre parrain Alain Jaouen, fortement impliqué par notre

action et suivi par l'Institut de myologie, nous a remerciés pour notre travail et a été très heureux d'avoir pu associer son médecin, le Docteur Behin ; lequel a témoigné de l'utilisation des fonds récoltés et de l'avancée des travaux sur les maladies neuromusculaires.

Ces 24 heures sont pour l'ensemble des participants un formidable élan de solidarité et de générosité, ainsi qu'un moment de profonde amitié. Malgré les difficultés économiques auxquelles chacun d'entre nous doit faire face au quotidien, les Ulissiens se sont dépassés pour relever le défi en apportant de nombreux dons et pour dire au jeune Thomas, ambassadeur du téléthon 2008, que

SA FORCE, C'EST NOUS !



Pour le collectif ulissien « Les kilomètres de l'espoir » :
Marie Laborie et **Isabelle Matias**, coprésidentes
Marie-Jo Salinier, trésorière

Pour le Club Omnisport des Ulis (C.O.Ulis) :
Alain Fauvel, président
Monique Raffestin, présidente de la sec. Natation

D'autres informations sont sur le site du collectif :

<http://kilometresdelespoir.free.fr/>

L'Indian Development Education Project soutient le droit à l'école en Inde du Sud



L'Organisation non gouvernementale *idep* (Indian Development Education Project) a pour but la mise en place, dans des villages de l'Inde du Sud, d'actions décentralisées à caractère humanitaire, tout en encourageant aide et développement localement. L'ONG soutient des microprojets en milieu scolaire, nés et portés par des initiatives locales.

Les projets développés reposent sur un partenariat local fort avec les associations, les entreprises, les collectivités, les institutions, afin d'assurer la pérennisation des acquis. La démarche de l'ONG s'appuie sur une logique de projet et une bonne connaissance des problématiques locales et sectorielles.

Le projet d'une école pour toutes ... L'accès à l'éducation et au savoir reste le facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion pour des millions de fillettes dans l'Inde rurale. Ne dit-on pas que si vous enseignez à un homme, vous enseignez à une personne, alors que si vous enseignez à une femme, vous enseignez à toute la famille !

L'établissement bénéficiaire de l'opération est une école de filles de 10 à 15 ans, où elles suivent les cours de la 6^{ème} à la 10^{ème}, selon le système scolaire indien (scolarité du CM2 à la 3^{ème} en France). On y accueille uniquement des jeunes filles, dont 75 % sont confrontées à une vie précaire car elles sont issues des populations exposées à des conditions d'existence difficiles dans les rizières. Avant de devenir l'école actuelle, composée de plusieurs bâtiments dédiés à cette fonction et dont la capacité d'accueil est de plus de 800 élèves, le complexe scolaire a vécu au rythme des déménagements. Depuis l'ouverture de l'école le 23 juin 1972, seul le 19 août 2001 (inauguration du bâtiment financé par des dons français) inscrit défini-

tivement cet établissement scolaire dans le temps. En 1998, la pose de la 1^{ère} pierre d'un bâtiment en dur a propulsé la fréquentation de cette école (275 élèves en 1984, 470 en 1998, 630 en 1999 et 700 en 2000). Le leadership de la directrice et l'intérêt que l'*idep* porte au développement local font que l'école obtient de plus en plus de moyens humains de la part du gouvernement indien. En lien avec la qualité de l'enseignement dispensé, les résultats sont brillants : taux de réussite scolaire de 98%. Mais cela prouve aussi la réussite de la coopération au développement.

Depuis 2007, la directrice de l'école a émis le souhait d'apporter une capacité d'accueil supplémentaire de 200 élèves en vue de regrouper *in situ* le parcours scolaire de la « High school » et de la « High secondary school ». Le projet a été présenté par l'architecte à la délégation de l'*idep* au mois d'avril 2008 lors d'un voyage d'étude. Ce projet, d'un montant de 45 000 euros, sera réalisé en collaboration avec les représentants des parents d'élèves et des autorités gouvernementales, des villageois associés au projet et les lobbies locaux.

Parallèlement à la construction du nouveau bâtiment, l'ONG encourage aussi la mise en place de microcrédits pour les professeurs stagiaires, à l'image de ceux créés par **Muhammad Yunus**, le Nobel « prêteur d'espoir ». Ces enseignantes contractuelles, en période de formation diplômante, pas encore prises en charge par le gouvernement, vivent dans des conditions précaires. Par le biais de ces microcrédits, nous avons souhaité accompagner les plus méritantes, encore exclues du système bancaire, dans leurs projets individuels.

Ingrid Cazes

Pour tout savoir : <http://blogperso.orange.fr/web/jsp/blog.jsp?blogID=514249>



IDEP : 12 ans d'actions décentralisées pour soutenir des microprojets en milieu scolaire

SUR LA VOIE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'aide au développement se distingue de l'aide d'urgence en ce qu'elle favorise l'essor des populations aidées alors que l'aide d'urgence intervient dans des situations de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Plutôt que l'appellation habituelle "aide au développement", les fondateurs de l'*idep* préfèrent "coopération au développement", du fait qu'y sont promus des projets élaborés par les populations locales, ce qui constitue un réel accompagnement participatif.

C'est sur ces fondamentaux que l'*idep* porte des microprojets dont le préfixe "micro" n'a de signification que par opposition aux programmes d'envergure macroéconomique, d'aide directe aux gouvernements ou aux grandes institutions des pays bénéficiaires, pilotés par l'AFD, le FMI, etc. et qui se chiffrent par dizaines ou centaines de millions d'euros. En ce sens, le microprojet est mille fois moins important, il reste à l'échelle villageoise ou communautaire et n'a qu'une influence locale. Mais il touche les gens au cœur de leurs préoccupations et, surtout, il n'existerait pas sans eux.



Qu'est-ce qu'un microprojet de solidarité internationale, tel celui de *Kilvelur 2* ?

Le microprojet répond aux besoins de base des populations des pays en voie de développement. Il prend appui sur des partenaires locaux, pleinement investis, fiables et motivés. Il peut concerner des domaines très divers : l'*idep* a choisi l'éducation, et principalement des projets favorisant la scolarisation et le maintien à l'école des filles en milieu rural. Il consiste en des implantations, rénovations de structures. Son budget total, inférieur à 100 000 euros, est trop faible pour que l'association puisse déposer une demande de cofinancement auprès des bailleurs de fonds institutionnels. D'où l'appel aux multinationales implantées dans le pays, aux sociétés du secteur privé, aux particuliers qui souhaitent s'inscrire dans une démarche solidaire et citoyenne. *Kilvelur 2* est financé par le biais de titres de souscription de 500 euros, remboursables en 3 ans.

SUR LA VOIE DE L'ÉCOLE POUR TOUS

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les traités qui ont suivi établissent le droit à l'éducation et ont force de loi pour les gouvernements qui les ont ratifiés. La Convention relative aux Droits de l'Enfant, élément des Droits de l'Homme le plus largement ratifié, réaffirme le droit à l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire.

Le rapport de 2008 sur le suivi de l'école pour tous fait apparaître une forte baisse du nombre d'enfants non scolarisés sur la période 1999 à 2005. Les effectifs du primaire sont passés de 647 millions d'élèves en 1999 à 668 millions en 2005. Cette tendance encourageante dans un contexte de croissance démographique reflète la progression mondiale de l'accès et de la participation à l'enseignement primaire. Une dynamique mondiale s'est mise en mouvement et, maintenant, dépend largement de quelques pays. **Le Nigéria, l'Inde et le Pakistan réunissent 27% de tous les enfants non scolarisés du monde.** Si l'on ajoute les 7 autres pays comptant plus d'un million d'enfants non scolarisés (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Mali, Niger et Viet Nam), ce taux atteint 40%. Les progrès rapides vers la scolarisation de tous les enfants et vers la parité entre les sexes dans le primaire, par exemple au Burkina Faso, en Ethiopie, en Inde, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Yémen et en Zambie, montrent que la volonté nationale, conjuguée avec l'aide inter-nationale, peut faire la différence.

Beaucoup de gouvernements recrutent des enseignants contractuels pour faire des économies et accroître rapidement l'effectif du corps enseignant, mais là où ces enseignants ne bénéficient pas d'une formation et de conditions de travail appropriées, cette pratique pourrait avoir un impact négatif sur la qualité à l'avenir. Les classes surpeuplées, le manque de structure et l'insuffisance de temps d'instruction sont répandus dans de nombreux pays en développement : l'Inde n'y échappant pas, l'*idep* s'investit à partir de microprojets.

L'enseignante que je suis souhaite doter ce complexe scolaire de bonnes conditions pédagogiques et garantir à ces jeunes filles l'accès à l'éducation et au savoir.



Persuadée de l'existence d'un lien entre généralisation de l'éducation et développement économique, je veux, en tant que femme, assurer à ces jeunes filles un statut, une reconnaissance dans la société indienne et leur donner les moyens de vivre leur émancipation.

Ingrid Cazes, Présidente de l'idep

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE EN INDE DU SUD Pose de la 1^{ère} pierre de *Kivelur 2* le 18 février 2009



En signe de pose de la première pierre du nouvel édifice, nous commencerons par une Pûjâ : le jour et l'heure ayant été déterminé par les astrologues. Nous tenons à rappeler à nos amis lecteurs, peut être néophytes en matière des us et coutumes indiens, que la pûjâ est avant tout un rituel de vénération. Elle s'applique dès qu'on achète une voiture, une nouvelle maison ou un magasin, qu'on construit un bâtiment. Bref avant tout type d'évènement agrémentant le quotidien, la pûjâ est l'acte obligatoire en qualité de préliminaire à l'élimination de toute énergie négative. Si, dans les temples, la pûjâ est célébrée par les brahmanes, dans le foyer, ce rite revient au chef de famille. **Ce 18 février concrétisera aussi ce que nous appellerons la coopération au développement local, car l'arrivée d'un chantier, peu mécanisé donc à fort besoin en main d'oeuvre humaine, donne aux populations locales la possibilité de gagner 100 à 150 roupies par jour (moins de 2 à 3 euros).** Si cette somme permet quotidiennement à un homme de vivre aisément (ses 3 repas et quelques à-côtés), elle assure pour plusieurs jours un véritable complément de revenu à toute une famille avec une garantie minimum de nourriture. Les femmes de coolies (tâcherons, ouvriers agricoles journaliers, manœuvres sur les chantiers), des veuves, des célibataires, soit au total plusieurs dizaines de femmes en quête de ressources, d'accès au minimum vital fréquenteront le chantier. Le choix technico-économique nous a conduits à opter pour une construction sur ossature Béton Armé, donnant une plus grande facilité d'emploi, offrant un contrôle optimal de la superstructure. Alors que l'ossature sera constituée de poteaux principaux et de poutres, le bardage composant les murs sera fait à partir de matériaux n'exigeant aucune qualité porteuse (briques), celui-ci ne jouant qu'un rôle de remplissage. Soucieux du développement économique local, nous utiliserons des briques en terre cuite réalisées sur place et nous encouragerons l'entreprise à employer une main d'oeuvre locale.



AVAGHS

Les objectifs de l'*Indian Development Education Project* et ceux de l'*Anjувattathamman Girls High School* sont convergents. **Pour chaque m² créé par l'ONG française, l'État indien en financera 2,5 (pour la construction des 3 classes supplémentaires, l'État indien construira un auditorium pour 600 élèves).**



IDEP

Regrouper le parcours scolaire de la « High school » et de la « High secondary school » sur un seul et même site.

Capitaliser sur le niveau d'attractivité que représentera la nouvelle structure afin de sensibiliser les autorités gouvernementales pour l'attribution de nouvelles subventions de fonctionnement et la mise à disposition de plus de professeurs.

Financer en 3 ans la construction d'un ouvrage de 31,40 m x 7,60 m (soit 240 m² pour 3 salles de classe modulables), reliant deux bâtiments existants qui devront être partiellement consolidés.

Recueillir 44 000 euros d'ici février 2011 (500 euros = 2,75 m² construits).

Offrir une capacité d'accueil supplémentaire de 200 élèves (pour passer de 800 à 1000).

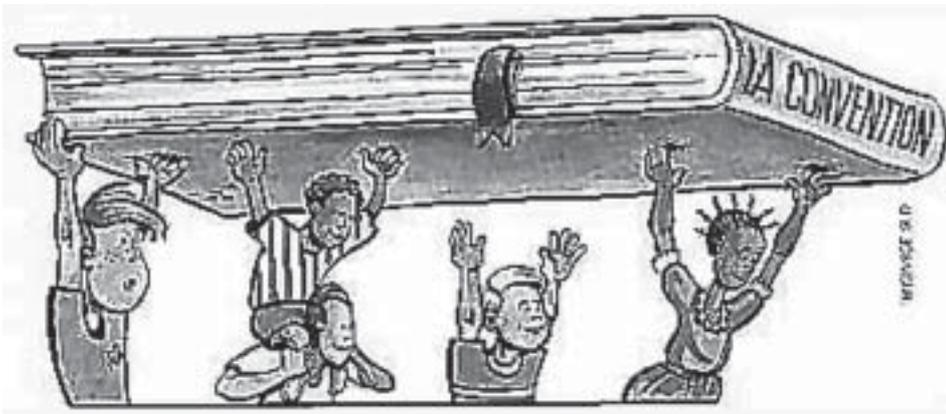


Indian Development Education Project : 6 résidence la Vaucouleur, 91940 LES ULIS
Téléphone : 01 69 86 16 77 - E-mail : indiandevlopment_educationproject@orange.fr
SIRET : n° 504 442 849 00015 - Compte bancaire : idep Crédit Mutuel - n° 00020337801

UNE ACTION À SOUTENIR

AMNESTY INTERNATIONAL et la défense des droits des enfants

Le groupe « Vallée de Chevreuse » d'Amnesty International est constitué de bénévoles, habitant la Vallée de Chevreuse ou les communes proches, qui ont choisi par solidarité de consacrer une partie de leur temps et de leur énergie à défendre les victimes de violations des droits humains. Ce groupe est organisé en trois sous-groupes : « droits des enfants » (*le Phare* n°19) ; « peine de mort aux USA » (*le Phare* n°26) ; « disparus algériens » (*le Phare* n°33). Reparlons des enfants.



Sur 6 milliards d'êtres humains, la moitié sont des enfants. Des milliers d'entre eux sont victimes de violations des droits humains inscrits dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* de 1989. Alors que cette Convention a été ratifiée par l'ensemble des États membres des *Nations Unies*, à l'exception des USA et de la Somalie, dans la réalité, les États ne respectent pas toutes leurs obligations. Il y a plus de 100 millions d'enfants des rues dans le monde. En Amérique du Sud, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe, des milliers d'enfants "disparaissent" ou sont victimes d'assassinats politiques. Des dizaines de délinquants condamnés à mort, qui étaient mineurs au moment des faits, sont exécutés aux USA, en Arabie Saoudite, en Iran, au Nigeria, au Pakistan, au Yémen, au Bangladesh, ... Près de la moitié des réfugiés ont moins de 18 ans. Au moins 300 000 enfants participent directement aux conflits armés, et d'innombrables enfants sont victimes d'emprisonnement, de tortures et plus généralement de traitements cruels et inhumains, y compris de sévices sexuels. Selon l'*Organisation Internationale du Travail*, près de six millions d'enfants travaillent dans des conditions de servitude proches de l'esclavage.

10

Comment les membres d'Amnesty International agissent-ils en faveur du droit des enfants ?

En liaison avec la Commission Enfants de la Section française : nous intervenons auprès des autorités du pays concerné en faveur d'enfants "disparus" pour lesquels on craint des tortures ou mauvais traitements ; nous

participons à des campagnes sur un thème (enfants soldats, trafic d'enfants, mariages précoces, justice des mineurs, ...) et nous organisons des actions d'information, notamment en milieu scolaire.

Ces actions comprennent :

1) Des actions urgentes

en faveur d'enfants dits "disparus" et pour lesquels on craint des tortures ou des mauvais traitements. Voici deux exemples d'actions urgentes.

- Cas des 2 enfants de Guillermo Chen et de son épouse, en danger de mort depuis le 5 mars 2008 au Guatemala ; M. Chen, directeur de la Fondation *Nouvel Espoir*, fait campagne pour que justice soit rendue aux victimes des crimes commis pendant la guerre civile qu'a connue le Guatemala de 1960 à 1996.

- Cas de Cuneyt Ertus, 15 ans, arrêté à Hakkâri par la police turque le 22 mars 2008 lors des manifestations provoquées par l'interdiction de fêter le Nouvel an kurde ; il a été gravement maltraité avant et après son arrestation.

La Commission Enfants de la Section française d'Amnesty International nous ayant signalé ces cas ou d'autres, nous envoyons des télégrammes ou des télécopies aux autorités (Président, Ministre de l'Intérieur, Ministre des Affaires Etrangères, Ministre de la Justice) pour exprimer notre inquiétude, demander des informations sur l'état de santé et le lieu de détention des "disparus", appeler les autorités à leur permettre d'entrer en contact avec leurs proches, leurs avocats et des médecins, et rappeler aux autorités qu'ils doivent être libérés immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi. Quand le pays a ratifié la *Convention Internationale relative aux droits de l'enfant* (c'est le cas de la Turquie), nous en rappelons les termes : « *l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible* ».

2) des campagnes sur un thème.

Par exemple, dans beaucoup d'États, les systèmes judiciaires pour mineurs sont inexistantes ou à la dérive. On constate, par ailleurs, bien des cas où les adultes punissent les enfants selon des critères

qu'ils n'envisageraient pas de s'imposer à eux-mêmes.

Ainsi :

- pour contraindre leur père à revenir en Iran, des enfants sont retenus en otage par les militaires iraniens ;
- des enfants sont assassinés pour l'honneur au Pakistan ;
- des enfants sont réquisitionnés comme soldats en Colombie et dans de nombreux autres pays ;
- des enfants sont citoyens "de seconde zone" ; dans plusieurs pays européens, des enfants *roms* subissent des humiliations et des violences ; marginalisés, ils sont également victimes d'attitudes racistes, y compris de la part des autorités chargées de les protéger (en Roumanie, Hongrie, etc.) ;
- des enfants sont réduits en esclavage (au Myanmar).

Lydie Koch Miramond

« Votation Citoyenne » réussie aux Ulis

Un collectif « Votation Citoyenne » s'est mis en place en septembre 2008, à l'initiative de l'ASTI et de la section des Ulis de la *Ligue des Droits de l'Homme (LDH)* pour organiser un vote sur notre ville. La question posée était « Êtes-vous pour ou contre la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des étrangers non européens aux élections locales ? ».

Cette campagne, initiée par la *LDH* nationale, se perpétue depuis quelques années en France pour faire avancer la prise de conscience de nos concitoyens et de nos gouvernants sur cette question de la citoyenneté de résidence. En 2008, l'opération « Votation Citoyenne » a encore rencontré un vif succès, avec plus de 120 000 votants dans plus de 70 villes, dont une large majorité de Oui.

Etablir le droit de vote des résidents étrangers a semblé être une exigence légitime à des associations et organisations politiques ulissiennes, tant l'absence de ce droit de vote apparaît comme un déni de justice en contradiction avec l'approfondissement et la rénovation de la démocratie et les valeurs de la République. Actuellement, seuls les ressortissants de l'Union européenne ont la possibilité de participer aux élections municipales. Il est contraire au principe d'égalité que tous les étrangers n'aient pas les mêmes droits, alors même que les élections locales les concernent au même titre et de la même manière.

Le collectif « Votation Citoyenne » a réuni : des associations, telles que la *LDH*, l'*ASTI*, *RESF*, *RELU*, la *FCPE*, l'*UAU*, le *Collectif des Sans-Papiers des Ulis*, *Emmaüs*, le *Rassemblement à Gauche*, *La Maison ouverte* ; le syndicat *CFDT* ; et des partis politiques : *Mouvement des Jeunes Socialistes*, *Parti Socialiste*, *Parti Communiste*, *Lutte Ouvrière*. Cette opération a reçu le soutien logistique et politique de la municipalité des Ulis.

Notre groupe recherche des sympathisants ou des partenaires susceptibles de relayer et d'intensifier notre action à long terme parmi les habitants de nos communes, les associations (parents d'élèves, ...), les syndicats ou les institutions (Maisons des Jeunes, Bibliothèques, ...).

Contacts

Amnesty International, Maison des Associations,
7 av. du Maréchal Foch, 91400 Orsay

Lydie Koch Miramond : tél. 01 64 46 59 53

Jean-Marie Wackermann : tél. 01 60 14 71 17

e-mail : amnesty109@free.fr

Site web : <http://membres.lycos.fr/amnesty109/>



23/11/2009 - La votation est en cours dans la salle du Conseil municipal

Le collectif a fonctionné tout au long de l'automne, avec des réunions les lundis soirs dans une MPT pour préparer les actions des jours suivants. Installer l'exposition itinérante « Migrants et Citoyens » au Radazik et dans les 2 MPT ; écrire les tracts et organiser leur diffusion sur la ville ; rédiger les affiches et les communiqués de presse ; préparer les conférences ou les interventions, lors de concerts ou dans les médias (journaux ; *Télésonne*). Tout a été mis en place pour sensibiliser nos concitoyens à cette question du droit de vote des résidents étrangers et faire de cette « Votation Citoyenne » un bel exemple de débat collectif.

Le succès des 22 et 23 novembre, avec une participation de 992 Ulissiens, a permis de faire avancer les consciences. **68% des votants ont répondu qu'ils y sont favorables.** Le résultat a été transmis par la *LDH* à nos gouvernants pour faire avancer notre pays vers une réelle égalité de tous ses citoyens.

Contacts

LDH des Ulis : ldh.luvdy@wanadoo.fr

ASTI des Ulis : asti.ulis@gmail.com

Soirée-débat sur le devenir des Sans-Papiers

Le tout jeune *Collectif de Sans-Papiers et soutiens des Ulis* (« CSP des Ulis ») a organisé sa première soirée-débat, le samedi 15 novembre 2008, dans le LCR de Tournemire. À partir de 18h30, une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence de Saïd Bouamama* sur le thème du « devenir des anciens Sans-Papiers Ch'ti » puis, après un court débat, ont participé à un repas convivial. Voici un résumé de sa conférence.

En premier lieu, Saïd Bouamama indique avoir réalisé une étude sociologique avec un groupe d'enquêteurs auprès d'anciens Sans-Papiers Ch'ti, membres du CSP59. Les données portent sur plus de 200 personnes, hommes et femmes, sur leur devenir et sur les trajectoires vécues avant et après la régularisation. Un livre sur cette étude était à paraître fin 2008 aux *Éditions de l'Harmattan*.

La situation sociale des Sans-Papiers est segmentée. La précarité vécue dure très longtemps, généralement une dizaine d'années. 80 % des arrivants disposaient d'un visa d'entrée. La régularisation** ne signifie pas la fin de la galère ; la carte de séjour d'un an ou moins bloque la personne dans son emploi et freine les possibilités de regroupement familial.

Des évolutions se sont produites : mondialisation, implication des couches moyennes et des femmes. Dans le passé, l'immigration s'effectuait en grappe, à partir d'un même lieu d'origine ; aujourd'hui les personnes sont le plus souvent isolées. Participer aux actions d'un collectif de Sans-Papiers rompt cet isolement et a des effets bénéfiques importants pour les personnes. C'est aussi le cas lorsque le contact est maintenu avec le CSP après la régularisation. 92 % travaillent, y compris, assez souvent, chez des sous-traitants des entreprises du CAC40 ! Un tiers des Sans-Papiers régularisés est syndiqué. Une trajectoire type pour les hommes est de commencer à travailler sur les marchés, puis de se faire embaucher chez un sous-traitant dans le secteur du bâtiment. Pour les femmes, les trajectoires types sont plus diversifiées.

Les conditions de logement sont difficiles. La vie en foyer est souvent infantilisante. Les traumatismes vécus sont importants, en particulier chez les enfants de Sans-Papiers.

Après une série de questions, la soirée se poursuit par une réflexion d'actualité concernant la reconnaissance du droit de vote des étrangers. L'obtenir ne règlera pas tout, mais c'est important pour la reconnaissance des droits. Saïd Bouamama relève que les arguments des opposants sont similaires à ceux qui avaient été avancés contre le droit de vote des femmes. Il y a aussi convergence avec ceux fournis contre l'abolition de l'esclavage ! On peut noter la

Photo : Elisabeth Piorelat



construction d'un mécanisme de division des couches populaires et la dévalorisation de la culture, pour des motifs nationalistes. Actuellement, les personnes Sans-Papiers constituent une force de travail sans droits. Cette force de travail doit rester invisible, apolitique.

Il est fait un parallèle avec ce que vivent les étrangers logés au foyer *Adoma**** des Ulis : ils se sentent trop souvent exclus de la vie ulissienne. Pourtant, ils ont été associés à la « votation citoyenne » et plusieurs y sont venus voter pour la première fois.

François, délégué



Tél. : 06 11 56 48 30

Site : <http://csp-lesulis.org>

* Saïd Bouamama est sociologue à l'Institut de Formation Action Recherche de Lille. Il a écrit de nombreux livres, dont « De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société » (*D. de Brouwer, Ed.*) ; « Familles maghrébines de France » avec Hadjila Sad-Saoud (*D. de Brouwer, Ed.*) ; « L'affaire du foulard islamique. La production d'un racisme respectable » (*Geai Bleu Editions*) ; « La France, autopsie d'un mythe » (*Larousse, Ed.*). Membre du *Comité des Sans-Papiers du Nord*, il est déjà venu aux Ulis, notamment lors du passage de la marche organisée par ce Comité, en mai 2008 (voir *le Phare* n° 37, page 8).

** La régularisation, c'est quand il est permis à un étranger de séjourner en France pour travail, études, etc. La carte de séjour est alors délivrée par la Préfecture du lieu de résidence. C'est un document administratif temporaire valable 3 mois, 6 mois, 1 an, quelquefois plus. Les lenteurs administratives et la mise en oeuvre d'instructions ministérielles de plus en plus dures font que beaucoup d'étrangers sont démunis de carte de séjour plusieurs années après avoir déposé une demande. Ensuite, l'incertitude recommence lors de chaque demande de renouvellement de la carte de séjour.

*** Anciennement, foyer *Sonacotra*.

Une Maison pas pour tous

On multiplie chaque jour les prouesses pour organiser son temps et vaquer à de multiples occupations et obligations, sans jamais se poser la question de savoir comment on arrive à accomplir tout ça. Mais le jour où, dans cette organisation, un grain de sable vient se glisser...

Notre ami Robert Jouvenot, bien connu de tous, est ce que l'on peut appeler un super actif. Un jour d'été où il s'est retrouvé à jouer les acrobates au-dessus de sa haie, il a oublié qu'il n'avait pas en main un instrument de musique pour jouer, comme dans un rêve, l'aubade à sa voisine, mais un instrument diablement plus dangereux.

Non, non, Robert n'est pas un rêveur ! Et loin de tomber dans les bras de sa voisine ou dans la fosse d'orchestre, il est simplement tombé au fond du fossé et s'est cassé tout ce qu'il a pu... car il ne fait rien comme tout le monde. Il a réussi heureusement à jeter au loin son taille-haie, suffisamment maladroit qu'il était ce jour-là...

Après de longues journées passées à l'hôpital sans pouvoir courir après le personnel, et quelques séances de rééducation plus tard, il a pu regagner son foyer dans son village d'adoption : Orsonville. Mais, très rapidement, le besoin d'activités a repris le dessus et, la condition physique revenant, Robert a voulu rendre visite à une autre maison, une maison qu'il connaît sur le bout des doigts : la MEA ! (Maison d'Enseignements Artistiques : avenue de Champagne - groupe scolaire de la Dimancherie). L'occasion était trop belle : une journée ensoleillée de septembre, la journée « portes ouvertes » des associations. C'était le lieu idéal pour refaire le plein d'énergie au contact de ce qui l'anime : des associations, des bénévoles, des adhérents et du public, venu en nombre ce jour là.

Seulement voilà, malgré un moral d'acier, la convalescence n'était pas encore à son terme et Robert ne pouvait se déplacer qu'à l'aide d'un fauteuil roulant.

Arrivé au pied de l'édifice, notre ami a dû se rendre à l'évidence : après avoir milité pendant plus de 10 ans pour que la MEA soit accessible aux handicapés, il faisait la démonstration que ce bâtiment n'est véritablement pas conçu pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cela fait pourtant bien longtemps que les représentants des associations et les utilisateurs alertent et interpellent les autorités locales sur ces sujets, mais malheureusement sans effet concret à ce jour. Comment peut-on désigner par « Maison » un lieu qui, *de facto*, interdit structurellement son accès à une partie de la population ?



Mais, ce jour là, le hasard a bien fait les choses car l'arrivée cahotante de Robert a coïncidé avec la présence de Madame le Maire, venue rendre visite aux associations. Cela a donc donné l'occasion à la première magistrate de la ville de confirmer qu'un recensement global des bâtiments publics devant se mettre en conformité avec la réglementation était programmé et que, suite à cela, des travaux d'aménagement seront engagés. En attendant, consolons nous : des toilettes pour handicapés sont opérationnelles à l'étage où ils ne peuvent pas accéder...

Un jour, comme Robert, chacun d'entre nous peut se voir interdire des accès auxquels il pensait avoir naturellement et légalement droit.

Robert a maintenant retrouvé une grande partie de sa mobilité. Mais combien de grands-parents ne peuvent pas accompagner leurs petits-enfants, combien de mères ou de pères, encombrés de poussettes ou de landaus, peinent également pour accéder à la MEA des Ulis ? Enfin, combien d'artistes en tous genres, musiciens ou peintres, professeurs ou débutants, combien d'artistes en herbe et de tous âges sont aujourd'hui privés d'une activité artistique que la Municipalité et les associations leur proposent ?

Décembre 2008

Décembre, ça vous a un p'tit air de descendre,
comme le père Noël, par la cheminée.
Dans la cheminée, il y a plutôt des cendres,

Inutile d'offrir des cendriers, il est interdit de fumer.

Dans les bois, il n'y a pas que les feuilles qui chutent sans bruit,
La chouette hulotte, les chats-huants chuchotent,
C'est le temps des sans-culottes...

Dans les cartons, on s'éclaire à la bougie.

Le bois crépite dans la cheminée, le réveillon est préparé,
le Champagne et son foie gras,
le chapon et ses marrons...

Sous les étoiles, il fait très froid. Les trottoirs sont gelés.

On fête la naissance d'un enfant de sans-papiers ...

Evy

La machine humaine

Le corps humain, c'est vrai, est une belle invention :
Le cœur et le cerveau, organes principaux,
Commandent et font tourner tous nos rouages internes
Sans jamais s'arrêter, seconde après seconde.

Réfléchir et penser, s'exprimer et agir,
Ouvrir et puis fermer les yeux, à tout moment,
Marcher, tendre la main, manger, boire et dormir :
C'est merveilleux de voir tout ce que l'on peut faire.

Quand on ouvre la bouche et que les mots en sortent,
Quand les oreilles entendent et comprennent ce qu'on dit,
Que les bras et les jambes font ce qu'on leur demande,
Le corps, en son entier, exécute les ordres.

Oui, la machine humaine, ça fait du beau travail !
Qui donc l'a inventée ? Qui l'a mise en chantier ?
Le grain, semé au vent, s'implante n'importe où
Et les générations se suivent et se ressemblent.

C'est pas l'homme qui "prend" la mère,
C'est la mère qui prend l'homme
La "puissance divine" n'est pour rien dans cela :
Merci maman ! Merci papa ! Merci pour tout !

Séverin de Bernardi, le 31 août 2008

Espoir

*Je rêve d'un pays
Où l'humain
Seraït multiple
L'homme grave
Et le poème musique*

*Où la pensée
Ne serait plus
Baïllonnée
Déchiquetée*

*Où la mort
Et la solitude
Ne seraient plus
Le quotidien*

*Où désormais
Ces guerres ignobles
N'existeraient
Pour personne*

*Je rêve d'un monde
Où demain
Seraït différent
D'aujourd'hui*

Liberté

Elle danse autour du feu, fée de sang mêlé
Sa chevelure dévore son dos cambré
Son corps ondule au rythme des flammèches
Qui crépitent, la caressent et la lèchent

Elle vole autour du feu, je sens un courant d'air
Ses escarpins effleurent le sol, tellement légère
Ces courbes se jouent de l'ombre et de la lumière
Mes yeux fixés sur ce corps, je ne peux m'en défaire

Un parfum épicé m'enivre, émotions exquises
Sur mon être cette muse a la main mise
Esclave de cette femme, pour un instant je veux l'être
Naufrage subtil et merveilleux sur un récif de bien-être

Elle danse autour du feu, j'entends l'orage gronder
La pluie est de la fête, mille gouttes dévoilent ses formes
Tulle sur poitrine gonflée, spectacle hors norme
Je ne peux que vouloir geler cet instant volé

L'infirmier rentre dans ma cellule une seringue à la main
La réalité me rattrape, mon corps se tord, j'ai froid
L'aiguille me transperce et j'ai peur du lendemain
Je suis fou dans ce monde, je suis fou de liberté je crois

Le jour est venu où l'on pourchasse et enferme les rêveurs
La dictature des consciences est là pour ton bonheur
Lavage de cerveau, normalisation, abrutissement généralisé
Ils m'ont attrapé alors que j'embrassais la liberté

Cyrion

La « Chanson de Craonne »

[NDLR : Aux Ulis, lors de la célébration du 90^{ème} anniversaire du 11 novembre 1918, la « Chanson de Craonne »¹ a été interprétée par le *Groupe artistique 3.5.81*². Puis André Fillère expliqua l'origine de cette chanson de poilus. Voici des extraits de son allocution.]

Le nom du village (...) vient d'un mot celtique, Craonne, qui signifie caverne, grotte. De tradition agricole, l'arrivée du chemin de fer encouragea les Craonnais à s'orienter vers le maraîchage et la vigne (...). Craonne fut le théâtre de nombreuses batailles (...). Napoléon y remporta le 7 mars 1814 une de ses dernières victoires sur les Russes et les Prussiens (...). Une terrible bataille y commença le 16 avril 1917, la 1^{ère} division d'infanterie n'arrivant pas à monter sur ce plateau (...). Au moment de l'assaut, les vagues de poilus doivent franchir à découvert un marais sans fin puis escalader une pente abrupte. Les nids de mitrailleuses allemands les massacrent sous un feu croisé ; en quinze jours, il y eut 147.000 tués et 100.000 blessés. Le 14 mai, une 2^{ème} offensive – celle de la 36^{ème} division d'infanterie – finira par s'en emparer. (...)

La chanson (...) fut chantée (...) probablement dès le début de la guerre, lorsque les appelés comprirent que la marche triomphale sur Berlin était un leurre. Une première version est connue dès 1915 (...). Les paroles changèrent sur le front de Champagne à l'automne 1915, puis à Verdun en 1916. [En 1917] cette chanson fut chantée par les soldats qui se sont mutinés ; il y en aurait eu au moins 40.000, dans plus de 60 divisions sur les 100 que comptait l'armée française, après l'offensive très meurtrière et désastreuse du général Nivelle au chemin des Dames. Et pendant les mutineries, c'est la version actuellement connue qui est mise en place : « C'est Craonne, sur le plateau » (...). Le général Pétain, nommé le 17 mai 1917 pour remplacer Nivelle, (...) n'hésita pas à faire condamner à mort 629 soldats dont 75 seront effectivement exécutés (...). On ne connaît pas l'auteur ou les auteurs de ces paroles (...); le commandement militaire (...) avait promis une récompense à celui qui dénoncerait ses auteurs (...). Paul Vaillant-Couturier³ et Raymond Lefebvre – deux des quatre futurs créateurs de l'ARAC, avec Henri Barbusse et Georges Bruyères – rassemblèrent ces paroles (...). L'air de musique est celui de « Bonsoir m'amour » de Charles-Georges Sablon. Cette chanson est l'un des piliers du répertoire des chansons révolutionnaires. À replacer dans la tradition commencée après La Commune, avec « la semaine sanglante » de Jean-Baptiste Clément (1871), « l'internationale » de Eugène Pottier (1871), « le drapeau rouge » de Paul Brousse (1877) (...). Il est bien aussi dans la tradition populaire de reprendre un air connu et en vogue avec modification des paroles détournées pour la circonstance. De telles chansons furent nombreuses durant la guerre de 1914 ; peu ont survécu (...). Cette chanson, malgré ses tournures naïves, donne une idée très précise du ressentiment des poilus à la suite des offensives Nivelle et



Avril 1917 - Une vue du Chemin des Dames (près de Craonne) ravagé par les obus

au moment des mutineries. Les injustices y sont dénoncées, ainsi que les véritables vainqueurs de cette guerre dont ils sont les « sacrifiés ». Le dernier couplet³ s'en prend au pouvoir de l'argent.

André Fillère

Président d'Honneur de la Section des Ulis de l'ARAC

Contact ARAC Essonne : tél. 01 69 21 26 68

¹ Village du département de l'Aisne, entre Laon et Reims.

² Groupe en résidence aux Ulis.

³ Les paroles les plus connues sont celles qui ont été publiées pas le journaliste communiste Paul Vaillant-Couturier. Mais l'anarchiste Henry Poulaille, qui fut soldat sur le Chemin des Dames, en a rapporté des paroles un peu différentes :

http://fr.wikipedia.org/wiki/La_Chanson_de_Craonne

Voici le dernier couplet selon Henry Poulaille :

*C'est malheureux d'voir sur les grands boulevards
Tous ces gros qui font la foire
Si pour eux la vie est rose
Pour nous c'est pas la même chose
Au lieu d'se cacher tous ces embusqués
F'raient mieux d'monter aux tranchées
Pour défendre leurs biens, car nous n'avons rien
Nous autres les pauv' putoirins
Et les camarades sont étendus là
Pour défendr' les biens de ces messieurs là*

Rédaction bénévole du Journal le Phare :

- **Pierre Belbenoit** (Directeur, Rédacteur en Chef)
- **Pierre Piquepaille** (PAO, relations techniques)
- **Yvette Roussel** (secrétariat de rédaction)
- **Bernard Amar** (animation promotionnelle)
- **Bozena Teodorowicz** (gestion financière)
- **Bernard Charpenet** (organisation de la diffusion)
- **François Guigon** (gestion de la messagerie)

Adresse : MPT des Amonts (case 14), 91940 Les Ulis
Adresse électronique : redac.phare@wanadoo.fr

Des archers des Ulis en Bourgogne

Les 23 et 24 août 2008 à Couches, en Saône et Loire, on célébrait la 7^e édition de la Fête de « la Vivre »

La légende raconte qu'en 1328, un monstre terrible a dévasté la région, un dragon qui semait la terreur et l'épouvante. On l'appela « la Vivre »*. Après de nombreuses pertes, un magicien enchantait la bête par les sons mystérieux de sa flûte ; puis il périt avec elle dans le four spécialement construit pour le trépas du monstre.

Depuis, tous les 20 ans, les Couchois recréent cette légende dans de superbes fêtes médiévales. Tout le village décore les façades des maisons, et porte costume. La ville des Ulys y était représentée dans des démonstrations de tir à l'arc longbow, arc du Moyen Âge ! [voir *le Phare* n° 35 p. 6]



Nous avons assisté à la reconstitution du mariage de Philippe le Hardy avec Marguerite de Flandres I (la marguerite étant l'un des symboles du blason de Couches). Puis nous avons visité le marché médiéval. Ensuite, des chevaliers se sont livrés à des joutes formidables et la fête atteignit son apogée avec un défilé de chars, construits par chaque quartier. Défilé ponctué par les jets de flammes des cracheurs de feu, accompagné du défilé de la paysannerie, clôturé par le magicien menant « la Vivre » à travers tout le village, devant plus de 30 000 visiteurs. Nous avons déjà pris rendez-vous pour dans 20 ans...

Hélène Joigner

* Dans d'autres régions de France, « la Vivre » est appelée « la Vouivre », « la Tarasque » ou « le Dragon ».

Contact : Compagnie des Archers de la Terre Brûlée
Président : Jean Allermoz (01 69 07 61 70)
Site : <http://archers.les.ulis.free.fr/>
Entraînement de l'école de Tir le mercredi de 18 à 20h

